# MAIRIE DE LAUZERTE

## Compte-rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal du mercredi 28 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un, le 28 juillet à 8h30, le Conseil Municipal de LAUZERTE régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire, François LE MOING.

M. le Maire expose en préalable aux conseillers présents le motif d'urgence de la convocation et demande l'accord de traiter l'ordre du jour de la convocation.
Cette procédure a été adoptée à l'unanimité.

Etaient présents : Claire BASSO-GUICHARD, Jean-Claude CAM, Hugues GERVAIS, Isabelle LARONDE, François LE MOING, Marie-Laure MAZILLE, Jean-Franck PIERASCO, Fernand ZULIAN.

Excusés avec procuration : Frédéric BERTHAUX à Jean-Franck PIERASCO, Dominique DENIS et Nicole BOUCIER à Claire BASSO-GUICHARD

Absents/Excusés : Kevin BADOC, Sylvain BAÏADA, Marie GAUCHER, Carole NEGRE.

Secrétaire : Fernand ZULIAN

Le compte rendu du 27 juillet 2021 sera mis en approbation au prochain Conseil Municipal.

## 1. Désignation des délégués du Conseil Municipal au Syndicat des Eaux de Lauzerte et Montaigu de Quercy

M. le Maire expose la nécessité de désigner rapidement les représentants de la Commune de Lauzerte au Comité du Syndicat des Eaux de Lauzerte et Montaigu de Quercy, suite à la démission de M. MERIC, et afin de préserver notre représentativité au sein de ce syndicat.
M. le Maire rappelle qu'Hugues GERVAIS reste élu et qu'il convient uniquement de remplacer M. MERIC.
Frédéric BERTHAUX, bien qu'absent, a fait connaître sa candidature par courrier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne comme délégués titulaires au Syndicat des Eaux Lauzerte / Montaigu

- Hugues GERVAIS
- Frédéric BERTHAUX

Adopté à l'unanimité

## 2. Tarif de prestations « Animations-Communication » pour la Journée de l'Arbre

M. le Maire propose que le service « Animations – Communication » reprenne l'organisation de la manifestation « Journée de l'Arbre », portée jusqu'à ce jour par l'association ACAL et de fixer par délibération les tarifs des emplacements de ladite manifestation comme suit :

**Tarifs pour les emplacements de la Journée de l'Arbre et le matériel d'exposition supplémentaire**

| | | |
|---|---|---|
| Organisme de formation ou stand non marchand proposant une animation gratuite | avec 2 tables ou sans table | **0 €** |
| Association Lauzertine | avec 2 tables ou sans table | **15 €** |
| Emplacement intérieur : tarif calculé sur la base d'un emplacement équivalent à 2 tables de 1m x 1,80m soit 3,6m linéaire | avec 2 tables ou sans table | **30 €** |
| Emplacement extérieur 36 m2 maximum | | **30 €** |
| Table supplémentaire en intérieur (1m x 1.8m) | *(maximum 2)* | ***10 €* en + /table** |
| Grille d'exposition (1m x 2m) | *Selon les disponibilités* | Compris |
| Branchement électrique (Sauf organisme de formation ou stand non marchand) | | **5 €** |

**Adopté à l'unanimité**

## Questions diverses

Q1 M. le Maire signale l'obligation de renouveler les délégués SIEEOM suite à la démission de M. MERIC. En accord avec le Conseil Municipal, il désigne M. Hugues GERVAIS titulaire et M. Jean-Claude CAM suppléant pour représenter la commune de Lauzerte au sein du Syndicat Intercommunal d'Enlèvement et d'Elimination des Ordures Ménagères (SIEEOM) du Sud Quercy.

Séance levée à 8h50